

TEXTILES - TAUX D'APPRET

Page 1/5

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

AVANT-PROPOS

Le présent document est en conformité technique avec la méthode d'essai RNUR n° 1331.
Il ne devra pas être modifié sans l'accord de la RNUR.

1.OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente méthode a pour objet de déterminer la teneur en apprêt de fibres textiles. Elle est utilisable quelle que soit la présentation des fibres (tissu, tricot, mèche...). Elle s'applique à des fibres pures ou en mélange à l'exclusion des fibres sensibles aux réactifs préconisés telles que les fibres à base d'acétate de cellulose, les polychlorure et polyacétochlorure de vinyle, polystyrène et polyacrylonitrile.

2.PRINCIPE

Les apprêts sont éliminés d'une masse déshydratée connue de l'échantillon textile par des extractions sélectives à l'aide de solvants : tétrachlorure de carbone, alcool éthylique, eau, dioxanne et acide chlorhydrique dilué. L'échantillon peut être soumis à une ou plusieurs extractions. Le résidu fibreux est séché et pesé. Le taux d'apprêt est exprimé en pourcentage de perte de masse de l'échantillon initial.

3.APPAREILLAGE

3.1.CREUSETS FILTRANTS

à plaques de verre fritté de porosité 1.

3.2.PESE-FILTRES

de forme haute pouvant contenir les creusets filtrants.

3.3.DISPOSITIF DE FILTRATION SOUS VIDE

3.4.EXTRACTEURS SOXHLET

munis de ballons de 500 ml, réfrigérants et raccords rodés correspondants, avec dispositif de chauffage.

3.5.BECHERS

de 500 ml.

3.6.GRANDS VERRES DE MONTRE

3.7.ERLENMEYERS

de 250 ml avec cols rodés et bouchons rodés correspondants.

3.8.BAIN REGLE

à 80 ± 2 °C (bain métallique ou bain de sable).

3.9.ETUVE VENTILEE

à 105 - 110 °C.

3.10.DESSICCATEURS**3.11.MACHINE A SECOUER****3.12.BALANCE ANALYTIQUE**

à 0,2 mg près.

4.REACTIFS**4.1.TETRACHLORURE DE CARBONE**

pour analyses.

4.2.ALCOOL ETHYLIQUE A 95°**4.3.DIOXANNE**

exempt de peroxydes (pour analyses).

4.4.SOLUTION

à 2 % d'acide chlorhydrique pour analyses.

4.5.EAU DISTILLEE**4.6.SOLUTION**

à 10 % d'iodure de potassium.

5.ECHANTILLONNAGE

L'échantillon analysé doit être représentatif du lot étudié. Il sera prélevé en dehors des lisières, début et fin de pièce.

Il doit être suffisant pour fournir le nombre voulu de prises d'essai, chacune ayant une masse comprise entre 1 et 5 g. L'analyse sera effectuée sur un minimum de 3 prises d'essai. Si les résultats ne sont pas reproductibles, 2 essais supplémentaires seront effectués.

6.MODE OPERATOIRE**6.1.TARAGE DES CREUSETS FILTRANTS**

- Sécher côte à côte pendant 1 heure dans l'étuve (3.9) un creuset filtrant (3.1), le pèse-filtre (3.2) correspondant à son couvercle.
- Introduire ensuite le creuset dans le pèse-filtre et boucher le pèse-filtre avant de le retirer de l'étuve. Le placer immédiatement dans le dessiccateur (3.10) et le laisser refroidir jusqu'à température ambiante.
- Sortir le pèse-filtre et soulever très rapidement son couvercle afin d'égaliser la pression. Reboucher aussitôt.
- Peser immédiatement l'ensemble (creuset + pèse-filtre bouché).

6.2.PESEE DES PRISES D'ESSAI

- Placer la prise d'essai dans le creuset filtrant taré et mettre celui-ci dans le pèse-filtre correspondant.
- En effectuer le séchage et la pesée suivant la méthode décrite dans le paragraphe 6.1.
- Répéter ces opérations jusqu'à poids constant.